

Emargement

Présents : Paul SIMON (SMEAG), Jean-Michel PARDE (AREMIP), Françoise NOBLE (AREMIP), André BRUNET (maire de Ilhet), Serge ALRIC (ONF), Axel RODRIGUEZ LABELLE (ONF), Béatrice JOBET (maire de Bizous), Chrystelle MAUPAS (maire de Lortet), Sophie LAMACHERE (SHEM), Francis ESCUDE (CCPL), Maryse BEYRIE (PETR du Pays des Nestes - maire de Vielle-Aure), Bernard ROUEDE (maire de Nestier), Alain DUPONT (maire de Tuzaguet), Bernard MARIN (riverain Tuzaguet), Nathalie DUPRIEZ (DDT65), Patrick RIVIERE (adjoint GUCHAN), Gilbert CARRERE (St Laurent de Neste), Laurent CASALOT (adjoint Ancizan), Gilles BASTOS (DDT65), Yoan RUMEAU (CCNB), Jean-Claude BARRERE (adjoint St Laurent de Neste), Joël BUETAS (maire de Mazères de Neste), Pierre GERWIG (maire de Anères), Pierre WEISS (CACG), Michel MILLET (adjoint Vignec)

Visioconférence : -> Mathilde HAREL (CRPF65), Lucienne MUR (AAPPMA Vielle-Aure), Maud PAUTHIER (CACG), Catherine LABAT (CD65), Jean-Michel CARDON (SMEAG), Fanny GANDOLPHE (DDT31), Anne SOULARD (MIGADO), Thierry VIDAL (maire de Ancizan), Jean-Michel FABRE (SMEAG), Philippe MAS (AQUANESTES),

Excusé : Philippe CARRERE (maire de Arreau)

Ordre du jour :

- Présentation générale du dispositif Natura 2000 / Grand site « La Garonne en Occitanie ».
- Présentation du site Natura 2000 Neste.
- Rétrospective du cycle d'animation et de l'année 2020 : les contrats et actions sur le site Natura 2000 Neste.

Martin SOUPERBAT accueille les arrivants de la salle virtuelle et les invités présents et énumère les participants.

Maryse BEYRIE présente ses vœux et ouvre la première réunion Natura 2000 de l'année. Il sera expliqué aux participants l'animation mise en œuvre et ce qui est fait par le PETR sur la Neste. La première partie sera présentée par le SMEAG, l'AREMIP et les techniciens du PETR. Les différentes parties seront suivies d'un temps d'échanges.

Jean-Michel FABRE introduit à son tour la réunion, remercie de l'accueillir (en visioconférence) même si nous préférerions tous nous voir et échanger ... Il souhaite ses vœux et remercie les élus d'être sur le front et de savoir s'adapter à cette crise. Il tient à faire remarquer que la crise sanitaire nous a à tous démontré l'importance de la nature et l'importance du lien avec la nature lors des différents confinements et autres périodes de cette année 2020. Le besoin est devenu vital, nous avons tous un besoin de nature et bien sûr de nature préservé et protégée. L'année écoulée a rappelé à tout le monde les enjeux majeurs autour de l'eau et de nos rivières (inondations, étiages sévères, éducation, changement climatique et préservation de la biodiversité). Il évoque en tant que CD31 que ces questions nous ont amené à travailler ensemble sur ces questions communes. Le travail est grand, montrer les solutions des zones humides, poursuivre le travail avec Natura 2000 mais aussi au sujet de la gestion de l'eau qui vient des retenues de montagne avec la production hydroélectrique. Il remercie toutes les équipes qui ont été très concrètement sur le terrain, 2020 n'a pas été une année blanche, beaucoup d'actions ont malgré tout eut lieu. La difficulté est commune, notamment en zone de

Compte-rendu

montagne (stations de ski, vallées tourisme) où le tourisme est sévèrement touché par la crise économique et sanitaire. Ce même tourisme qui est dépendant de la nature, aller vers un tourisme vert est important afin de protéger la nature. Nous devons concilier un tourisme 4 saisons avec l'environnement qui nous entoure, utiliser les bonnes pratiques de préservation. Le message que nous avons tous reçu cette année c'est que le besoin de nature est des plus essentiel, à cela s'ajoute que l'éducation à l'environnement qui n'est pas secondaire.

Ce grand projet Natura 2000 a une longue histoire et est toujours d'actualité.

Martin SOUPERBAT reprend la parole pour présenter les personnes présentes en salle. Il annonce pouvoir commencer la présentation étant assez nombreux, présents et connectés. Il rappelle le sommaire et laisse la parole à Paul SIMON du SMEAG qui va présenter le dispositif général Natura 2000.

Paul SIMON se présente : Animateur SMEAG sur la Garonne aval, coordinateur de l'ensemble de l'animation Natura 2000 sur le grand site Occitanie.

1/ Dispositif Natura 2000

- Contrat : quelqu'un ayant des parcelles dans le périmètre Natura peut s'engager en faveur de l'environnement avec en compensation un financement de l'Europe et de l'Etat (exemple : replanter une haie).
- Charte : c'est un engagement à ne pas détruire, à préserver.
- Animation avec de nombreuses actions de communication.

Un COPIL Plénier est à venir, le 28 janvier prochain, y seront désignés les 3 Président(e)s des 3 sites Natura 2000 qui font partie du grand site Occitanie. Ensuite il y a le COTECH qui est au service des collectivités pour aller plus loin dans les réflexions et il y a les Comité territoriaux qui sont des comités locaux pour être plus proche et réactif vis-à-vis des réalités de chaque territoire.

Parfois un Comité scientifique peut-être regrouper pour éclairer sur des aspects techniques et scientifiques spécifique (exemple : groupe expert oiseaux).

Aujourd'hui on termine un premier cycle d'animation de 3 ans qui a porté essentiellement sur des actions prioritaires :

- Reprise de la dynamique des acteurs
- Préparation/ signature des 1ers contrats
- Evaluation des documents d'objectifs (DOCOBs)

La communication est importante car chacun peut être partie prenante du programme Natura. Par exemple un habitant ayant des droits sur un terrain en bord de Neste peut signer un contrat. Il faut donc être en mesure d'expliquer et de communiquer sur l'existence des sites Natura 2000.

Paul SIMON : Rappel l'ordre du jour du comité de pilotage plénier du 28/01

Il indique que nous reviendrons sur les perspectives d'animation en fin de séance avec Martin SOUPERBAT.

Martin SOUPERBAT : Demande s'il y a besoin d'échanger suite à l'intervention de Paul SIMON. Pas d'intervention, il poursuit alors en proposant la présentation de la seconde partie.

Il rappelle que le PETR du Pays des Nestes a été désigné animateur en 2018 et a pour rôle de :

- Apporter une assistance technique aux porteurs de projets.
- Contribuer à la préservation des espèces et la restauration des habitats par des contrats ou chartes, et en assurer le suivi.
- Assurer le lien entre Natura 2000 et les autres démarches.
- Informer et sensibiliser les différents acteurs.
- Apporter des informations dans le cadre des évaluations d'incidence.
- Contribuer à l'actualisation des DOCOBs.

Jean-Michel PARDE : présente l'association Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées (AREMIP) qui a pour rôle :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du PETR du Pays des Nestes
- Apport de compétences naturalistes.
- Apport de compétences techniques pour le montage des contrats Natura.
- Appui pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 à l'occasion des projets de travaux réalisés sur la Neste.

C'est l'AREMIP qui avait réalisée, lors de l'élaboration du document d'objectif (DOCOB) :

- les inventaires
- la cartographie des **habitats naturels** et des **habitats d'espèces** de la Directive Habitats (DH).

Une présentation succincte des habitats et espèces du site est faite.

Martin SOUPERBAT reprend la parole et évoque le périmètre Natura 2000 Neste qui, initialement, se limitait au lit mineur de la Neste. Aujourd'hui on constate qu'il s'est passé 15 années de mobilité de la Neste et des crues successives qui ont profondément modifié le tracé de la Neste du fait de la mobilité latérale importante de ce cours d'eau torrentiels.

Le constat est le suivant :

- Le site Natura n'intègre pas la mobilité de la Neste.
- Les limites du site sont, à ce jour, caduques sur tout le linéaire.

Cela induit des difficultés pour :

- La mise en place de contrats
- La délimitation entre les propriétés privées et le Domaine Public Fluvial (DPF)

Jean-Claude BARRERE interroge la salle sur les conséquences de cette mobilité vis-à-vis des propriétaires riverains qui perdent du foncier.

Martin SOUPERBAT lui propose de noter sa question et d'y revenir à la fin de la présentation de la partie 2.

Compte-rendu

Jean-Michel FABRE ajoute que ce sujet est important, que les élus y soient vigilants dès qu'il se passe quelque chose sur le site Natura 2000. Les récentes municipales ont amené de nouveaux maires, tous doivent être informés à faire attention et à être vigilants sur leurs communes surtout quand cela touche le site Natura 2000. Certains anciens élus n'étaient pas forcément informés non plus, il faudra veiller à bien communiquer sur les mesures et les précautions à prendre avant toute activité à proximité ou dans le site Natura 2000.

Maryse BEYRIE : rajoute qu'il est de notre responsabilité d'assurer la pérennité des enjeux environnementaux liés à la démarche Natura 2000. Elle rappelle qu'initialement ces démarches ont été vues comme des méthodes de forçage de la part de l'Etat. Aujourd'hui les élus et les personnes s'approprient Natura 2000 et il est important de mettre en œuvre ce qui est nécessaire. Chacun doit prendre conscience de l'état des lieux et des nécessités pour poursuivre sur cet esprit.

Jean-Michel FABRE : souligne une belle anticipation sur ces sujets-là, pour que ça marche il faut impliquer un maximum de personnes, tous les élus (les Conseils départementaux, les Communautés de communes, les communes, les syndicats...). Les citoyens, habitants et touristes doivent aussi être informés « attention zone Natura 2000 », l'objectif étant d'arriver à impliquer tout le monde, communiquer sur les zones à préserver. Il faut trouver l'équilibre entre la protection de l'environnement et le développement de nos projets = être éco responsable, c'est une responsabilité de prendre les décisions en fonction des états des lieux connus. C'est une politique que chacun doit s'approprier.

Gilbert CARRERE : Retour sur la question de Jean-Claude BARRERE au sujet du DPF ; le déplacement du lit de la rivière est du domaine du DPF, qu'en est-il des domaines des riverains qui sont endommagés, sur leurs propriétés par le lit de la Neste ?

Gille BASTOS : La délimitation du domaine public et les textes ne sont pas très. Les propriétaires ont un an à compter de la perte de foncier pour le signaler à l'Etat et avoir la possibilité de se voir récupérer les terres perdues. Il n'existe pas d'autres précisions sur les cours d'eau domaniaux, un travail est en cours sur la Neste avec la direction de la DDT65.

Delphine ASTIER : rappelle que les propriétaires lésés peuvent demander un dédommagement et ont un an pour en faire la demande.

Yoan RUMEAU : revient sur la crue de 2013, à la demande des propriétaires et des communes, le cours initial de la Neste a été rétablie. Puis à la faveur d'une autre crue elle a à nouveau repris l'enrochement de protection du lac de Montaner. Les services de l'Etat avaient été saisis concernant cette situation. Cette démarche n'avait pas abouti. Ces exemples d'érosions, de changement de lit du cours d'eau, doivent servir à l'Etat en tant que retour d'expérience. Il y a les textes et la réalité du terrain. Le sujet est complexe et nous sommes très à l'écoute et dans l'attente des retours du travail de Monsieur BASTOS.

Maryse BEYRIE : se joint aux attentes de Monsieur RUMEAU.

Delphine ASTIER présente les animations qui ont eu lieu sur le site Neste lors de ces 3 années.

Avec notamment le succès des opérations de nettoyage de rivière grâce à la participation de différents acteurs locaux (pêcheurs, kayak, SIVOM, etc.). Mais aussi la création de nombreux supports de

Compte-rendu

communication : articles de presse, kakemonos, newsletters... Cette année 2020 n'a malheureusement pas permis la tenue d'une opération de nettoyage de rivière.

Jean-Michel PARDE évoque le suivi des habitats à Myricaire d'Allemagne. Cette plante était encore observée au moment de l'élaboration du DOCOB (2006, 2008) sur deux îlots de galets de la Neste, aujourd'hui nous ne retrouvons plus cette espèce qui semblent avoir disparu sur le Versant nord.

- Ces deux stations étaient les dernières connues sur le versant nord des Pyrénées.
- 3 années de suivi et aucune trace de la Myricaire sur la Neste,
- Cette espèce pionnière ne semble se retrouver aujourd'hui qu'au versant sud, en Espagne.
- Elle a besoin de renouvellement régulier du substrat lors des crues

Martin SOUPERBAT continue en listant les travaux et activités qui ont eu lieu dans le site Natura 2000 Neste lors des trois années passées.

Il rappelle que les travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) sur la Neste d'Aure sont dans le site Natura 2000. De fait le PETR du Pays des Nestes doit lui aussi satisfaire aux demandes de l'Etat concernant la séquence ERC : Eviter, Réduire (ne sont coupé que les arbres à risques) Compenser (nous avons proposé la plantation de boutures des arbres coupés, proposition pour laquelle nous attendons la réponse de la DDT65).

Concernant les contrats Natura 2000 il rappelle que c'est une démarche volontaire, un contrat est établi, pour une durée de 5 ans, entre l'État et toute personne publique ou privée, ayant des droits, sur des terrains inclus dans un site Natura 2000. Ils permettent la mise en œuvre d'actions en faveur de la réalisation des objectifs du DOCOB. Ces actions sont subventionnés par l'UE et l'État via le FEADER (Fond Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural), ces financements vont de 80 % à 100%.

Concernant l'élaboration d'un contrat sur la commune de Lortet : une fiche projet avait été déposée en juillet 2020, mais n'avait pas abouti car jugeait trop ciblée sur la lutte des plantes exotiques envahissantes, qui est une action non prioritaire. Or il ne s'agissait pas que de ça.

Les constats sur la zone de l'aire de pique-nique sont les suivants ; c'est un site avec un enjeu habitats naturels, plantes, espèces animales, et paysagers. Les rives sont en cours de dégradation : les habitats initiaux inventoriés dans le DOCOB ont disparu suite à la crue de 2013 et un front d'érosion progresse avec une colonisation de plantes exotiques envahissantes : la Renouée du Japon.

Initialement les habitats répertoriés ici n'étaient pas d'intérêt communautaire prioritaires. Cependant il serait judicieux d'y restaurer des habitats d'intérêt prioritaire tels qu'une saulaie arbustive et une aulnaie-frênaie typique des rives de la Neste.

Les objectifs de ce contrat sont localisés sur la rive gauche de la Neste :

- Restaurer les formations basses à saules arbustifs (Saule drapé, Saule pourpre).
- Restaurer les essences de haut jet en retrait de la berge.
- Limiter ou supprimer les Plantes Exotiques Envahissantes (PEE).
- Restauration des habitats prioritaires d'espèces de la DH (Loutre, desman, chiroptères, insectes).
- Communiquer pour une bonne prise en compte future : panneau de sensibilisation.

Jean-Michel PARDE : présente ensuite le projet de contrat sur la commune d'Aventignan, c'est un site à enjeu patrimonial : plantes, habitats naturels et espèces animales.

Le système rivulaire en cours de dégradation :

- plantes exotiques envahissantes (PEE) /Forêt alluviale.
- chenal de crue incertain ou bouché par la végétation.
- graviers avec végétation pionnière.
- mégaphorbiaie en voie de comblement.

Ils ont donc essayé de travailler sur divers aspects :

- Restaurer la mosaïque rivulaire notamment au niveau des îlots de graviers :
 - Favoriser les formations basses à saules arbustifs
 - Retirer les essences de haut jet au stade jeune,
 - Limiter ou supprimer les PEE
- Rétablir la typicité de la mégaphorbiaie dans le sous-bois-dégagement d'un chenal de crue.
- Maintien de l'habitats d'espèces de la DH (Loutre, insectes (Ecaïlle chinée, Lucane cerf-volant) ou Papillon de Nuit (Sphinx de l'épilobe).
- Communiquer pour une bonne prise en compte future.

Martin SOUPERBAT précise qu'une sortie terrain, avec les services de l'Etat est nécessaire pour mieux appréhender ces projets de contrat, avancer ensemble pour définir un projet viable et déposer ces contrats entre le 15/02/21 et le 15/06/21, période du premier appel à projet des contrats Natura pour 2021.

Jean Michel PARDE rajoute que le dialogue est important car nous remarquons que tous les projets sont concernés par le DPF.

Martin SOUPERBAT termine en replaçant quelques éléments concernant la Charte N2000 déjà cités par Paul SIMON en début de présentation. Il passe ensuite au bilan d'animation pour cette fin de cycle :

Le volume financier de cette animation à l'échelle du site « Garonne en Occitanie » est de

- 150 000 € / année 2018
- 137 000 € / année 2019
- 150 000 € / année 2018

A l'échelle du site Neste :

Sur le site Neste, le volume financier est très sensiblement le même entre 2018 et 2020 :

- PETR du Pays des Nestes : 3600,00 € / année 2018
- AREMIP : 4 920,00 € / année 2018

Concernant le volume d'heure passées, le PETR du Pays des Nests et l'AREMIP sont dans leurs rôles comme en atteste les répartitions horaires des différents graphiques présentés sur les grandes thématiques qui sont :

- Amélioration des connaissances et suivi scientifique.
- Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences.
- Evaluation et mise à jour du DOCOB
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.
- Gestion des habitats et des espèces.
- Information, communication et sensibilisation.

Il ouvre ensuite sur les perspectives futures d'animation, partagées par le SMEAG et le PETR, pour le prochain cycle d'animation à venir sur la période 2021-2024 :

- Proposition d'ajustement du périmètre** : réajuster le site Natura 2000 au cours actuel de la Neste.
- Réflexion concernant d'élargissement du périmètre** : pour permettre de réaliser des actions sur les berges grâce aux contrats (plantation, mise en défens, etc.)

Il rappelle que cette procédure nécessite la consultation et l'approbation des élus du territoire.

- Poursuite du montage des contrats.**
- Travail sur une charte de bonnes pratiques** avec les professionnels (Pêche, Canoë-Kayak).
- Meilleure coordination entre l'animation Natura et les structures en charge de travaux pour une** meilleure prise en compte des enjeux des habitats et des espèces dans le cadre des travaux réalisés sur la Neste (l'AREMIP donne l'exemple de la gestion des atterrissements).
- Conforter les synergies avec les autres sites N2000 et politiques publiques** : PPG, Plan National d'Action 2 Desman ...
- Actions de communication et de sensibilisation** à renforcer.

Jean-Michel FABRE voudrait remercier la présentation qui a été faite et les actions menées, il faudrait savoir si nous repartons sur une candidature.... Chacun définit les actions qui sont menées sur son territoire.

Voudrait souligner la transparence des actions, des budgets, tous savent ce que chacun fait, il revient au SMEAG et collectivement de défendre les objectifs de départs.

Il faut évoquer et rediscuter, un certain nombre de sujet sur la collaboration (chartes avec les professionnels, le travail des professionnels sur l'eau), nous avons vraiment intérêt de travailler sur les chartes tous sur la même base, règles communes et engagement communs, ce sera plus simple, mais il y a du travail à faire. La communication = évoquée mais on a dû s'adapter à la crise comme avec les jeudis de N2000 (continu diffusion... que ce soit vivant et avec un intérêt, faire vivre cet outil. Ce sont le sujet sur cette perspective et prospective...

Compte-rendu

Jean-Michel FABRE continu pour annoncer que Paul SIMON va quitter le SMEAG mais restera proche de nos rivières, remerciements.... Réorganisation interne, N2000 Garonne et affluents pour partager à une échelle plus large pour valoriser + de cohésion (l'exemple de la bouteille d'eau qui arrive à Bordeaux) – Question des poissons migrateurs = besoin de cohésion avec les différentes collectivités locale avec toutes les fédérations de pêche = intérêt d'être sûr de l'action très locale et en même temps une coordination à plus grande échelle pour avoir les mêmes cadre d'objectif à tout le monde et gagner du temps.

Martin SOUPERBAT, remercie également Paul SIMON et pose une question à l'assemblée concernant les limites du périmètre amont Natura 2000 Neste. Personne ne sait dire pourquoi la commune de Saint Lary Soulan n'est-elle pas comprise dans le périmètre ?

Retour sur la question de **Jean-Claude BARRERE** qui s'interroge sur des niveaux de l'eau très bas de la Neste lors de l'étiage mais aussi dans les autres rivières des Hautes-Pyrénées. Il y a aussi d'autres réservoirs importants pour les départements voisins à mobiliser. Ces conditions difficiles font des dégâts sur les populations piscicoles.

Martin SOUPERBAT effectivement la Neste est un gros réservoir d'eau via les réserves des lacs de montagne, et le débit naturel de la Neste. Plus ou moins chaque année le seuil du débit minimum biologique (4 m³/s) est atteint. La vie aquatique est potentiellement impactée en dessous de ce seuil. Exceptionnellement en situation d'étiage sévère une dérogation est susceptible d'abaisser le débit de la Neste aval à 3 m³/s.

Jean-Michel FABRE : la question aborde deux sujets majeurs, aucune saison n'est identique et les variations de températures s'accroissent, entraînant des sécheresses, etc.

On gère ces évolutions à l'échelle du Bassin Neste et Garonne avec une coordination de l'ensemble du bassin. Il y a deux ans il y avait eu de grandes difficultés, soutien au mois d'octobre car le manque d'eau pouvait poser problème pour la nature et l'alimentation en eau potable. Cela nous amène à travailler de concert entre les deux bassins pour pouvoir réagir ensemble aux situations d'urgence. Ce travail va devenir de plus en plus important. Il est fait avec le préfet, les membres historiques du SMEAG, les nouveaux acteurs que sont les 3 départements 65,32,31, qui échangent sur ces problématiques (lâchés d'eau depuis les réservoirs de montagne, la régulation de la température de la Garonne, etc)

C'est aussi un enjeu majeur pour la préservation de la biodiversité, sujet sur lequel il faut travailler là aussi collectivement, on est sur des cours d'eau qui sont réalimentés en été, jusqu'où faut-il aller avec l'évolutions du climat ? La température de l'eau est en augmentation et pose problème (exemple : Centrale de Golfech qui s'est arrêtée à deux reprises, centrales de traitement de l'eau potable, etc.

Martin SOUPERBAT complète en rappelant que les arbres sont essentiels pour réguler la température des cours d'eau.

Pierre WEISS complète les informations données sur le canal de la Neste qui sert à 70% au soutien d'étiage pour les rivières du Gers et de la Haute-Garonne pour le maintien de la biodiversité.

En 2019 la situation a été tendue vis-à-vis de l'approvisionnement en eau avec des besoins de soutien d'étiage sur la Garonne via la Neste. 2019, un premier protocole avait été signé en réponse à une situation de crise (Gascogne) avec une dérogation à la règle de réduction du débit en Neste aval (décret de répartition des eaux). Elle nécessite des conditions préalables, une limitation en volume et une

indemnisation du SMEAG. Cette dérogation a été mise en œuvre sur une journée en 2019 (avant les pluies).

Suite à la commission Neste du 17/01/2020 :

Il y a 3 groupes de travail :

- L'un animé par le SMEAG pour coordonner les actions à travers le protocole interbassin (Garonne – Neste - Gascogne) via une mutualisation des ressources et une optimisation de la gestion inter bassin. Deux réunions : 29 avril et 20 mai 2020 pour préparer un projet de Protocole. Ce deuxième Protocole signé le 14/08/2020 est échu. Le SMEAG est favorable à la passation d'un nouvel accord pluriannuel et que soit également étudiées les conditions de réciprocité : Garonne → Neste-Gascogne et Neste-Gascogne → Garonne
- Le second piloté par la DREAL avec la gestion des indicateurs quantitatifs, qualitatifs et les modalités de gestion des ressources.
- Un troisième vient d'être inauguré, il est co-animé par la CACG et la DRAAF et concerne la gestion optimisation multi-usages.

La CACG mène une gestion quotidienne du canal et prochainement aura lieu le chômage du canal pour 4 à 5 semaines après le 22/03/2021.

André BRUNET : tout le monde pleure chacun a son bout, est-ce qu'on réfléchit à économiser l'eau et partager ce qu'il reste ?

Jean-Michel FABRE rappel qu'il est indispensable de travailler sur tous ces éléments, l'économie d'eau est incontournable pour les habitants, les agriculteurs, la biodiversité.

La préservation des zones humides y participe, ces zones stockent naturellement de l'eau en quantité, cette eau qui tombe est gardée par le sol et elle se restitue progressivement au cours d'eau au fur et à mesure que la saison avance et pallie ainsi les manques d'eau lors de l'étiage estivale. Il faut travailler sur tous les leviers qui permettent d'avancer sur ces sujets en le discutant à chaque niveau.

Maryse BEYRIE : rejoint ce qui a été dit. Notre Neste a une problématique de l'eau dans sa globalité. Elle rappelle qu'en parallèle des économies d'eau déjà faites, suite à une réunion avec la CACG, certains agriculteurs ont proposé des pistes de réflexions sur les économies d'eau possibles notamment avec la création de retenues collinaires en plus des économies domestiques, l'affinement du choix des semences, etc.

Les Ecrevisses à pied blanc ont disparu de la Neste mais la qualité de la Neste s'est améliorée. D'un point de vue quantitatif on a des évolutions climatiques parfois brutales (exemple sur une même année de 16 mètres de cumul de neige au Pic du Midi et pourtant l'Adour avait été sévèrement touché début août par la sécheresse, recul des glaciers etc.). C'est avec des réflexions globales que nous pourrions résoudre ces problématiques. Il nous appartient de s'associer collectivement afin de mettre tous les moyens en œuvre dont nous disposons à partir de nos connaissances respectives du terrain et de nos territoires. Elle salue également le travail qui a été fait par les agents pour cette première phase d'animation du Site Natura 2000 Neste. Et espère la poursuite de ce partenariat avec le SMEAG sur 3 ans. Merci à tous.



COTER n°2 Natura 2000

Jeudi 14 janvier 2021 – 10h00

Zone Pic Pyrénées Innovation – Saint Laurent de Neste

Compte-rendu

Jean-Michel FABRE remercie à son tour tout le monde et souhaite vite revenir voir la Neste, et les travaux et contrat qui seront mis en place.

Clôture de la séance : 12h30.